

ROBION



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE



SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
VAUCLUSE

Plan Local d'Urbanisme

Déclaration de projet

Conçu par	COMMUNE
Dressé par	SOLiHA Vaucluse
JB.PORHEL	Responsable pôle Urbanisme
H.MEZZI	Assistant d'études Urbanisme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20231212-DE_2023_072-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2023

29/11/2023

SOMMAIRE

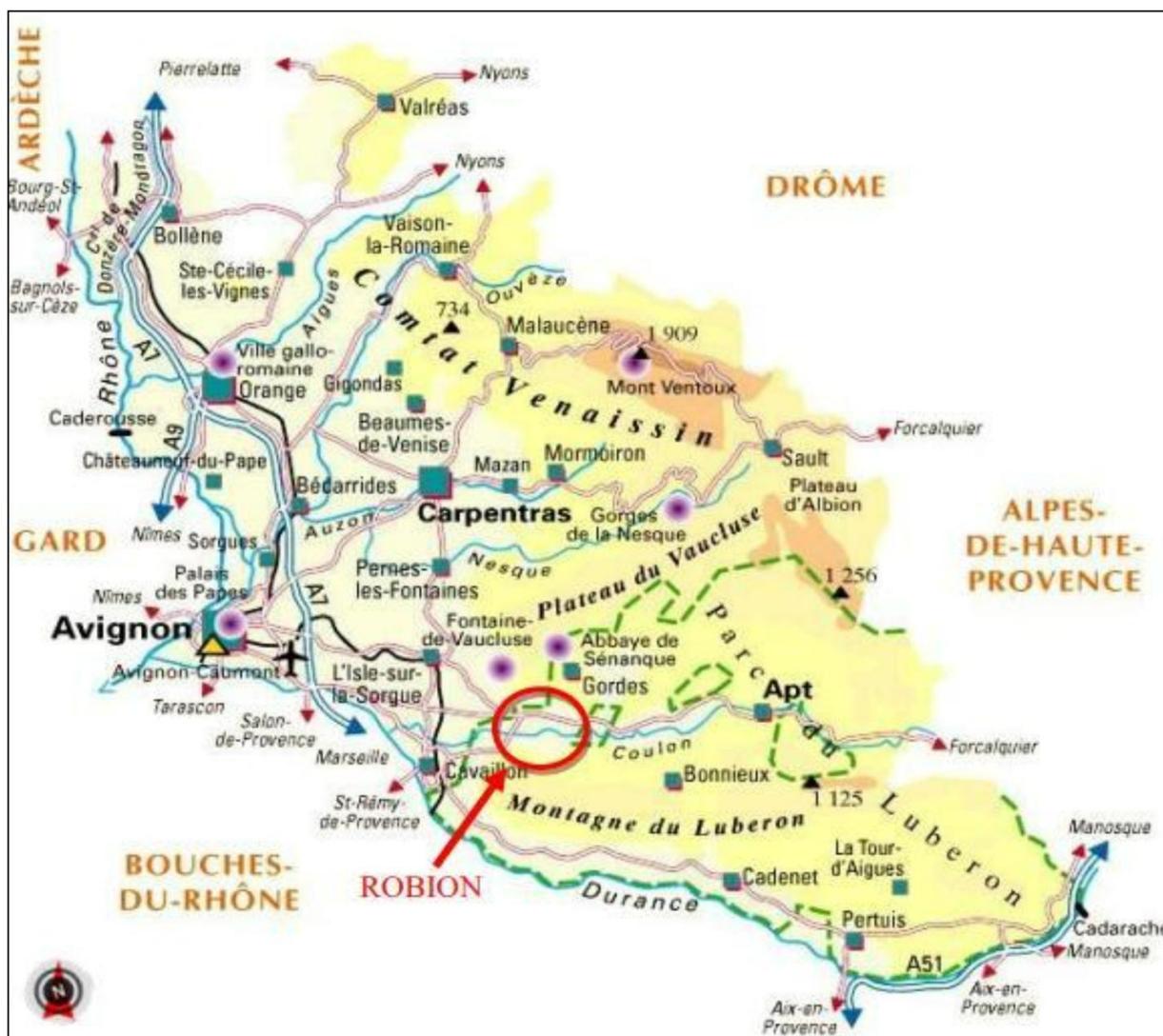
CONTEXTE ET INTERET GENERAL:.....	2
SITUATION DU PROJET:.....	4
PLAN GENERAL DES TRAVAUX :	5
CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES OUVRAGES :	7

CONTEXTE ET INTERET GENERAL

1. SITUATION COMMUNALE

La commune de Robion présente une superficie de 1770 hectares, soit un territoire d'une taille de celle moyenne des communes françaises (1500 ha). Sa population s'élève à un peu plus de 4773 habitants en 2023, soit une densité moyenne de l'ordre de 269 habitants/km².

Localisation de la commune au sein du département du Vaucluse



2. JUSTIFICATION DE L'INTERET GENERAL DU PROJET

L'objectif de cette procédure est de permettre la réalisation d'un Centre de Première Intervention à l'est du village, en bordure de la RD2.

La commune de Robion dispose d'un centre de secours situé dans le centre du village. Ce centre ne répond plus aujourd'hui aux besoins d'un tel équipement : Il est vétuste, enclavé dans le centre du village, desservi par une impasse et les bâtiments sont trop exigües. Il existe un besoin urgent de remédier à ces problèmes.

Pour répondre à ce besoin, lors de sa séance du 2 juin 2022, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie (S.D.I.S.) et de Secours de Vaucluse a approuvé la construction du Centre de Première Intervention (C.P.I.) de Robion.

Un travail a été mené pour déterminer l'emplacement le plus adapté pour accueillir ce futur équipement qui devrait répondre aux critères suivants :

- Avoir une superficie suffisante pour accueillir les bâtiments, l'aire de stationnement et l'aire de manœuvre,
- Disposer d'un accès rapide à une grande voie de circulation,
- Pouvoir intervenir rapidement (15 minutes maximum) sur les communes d'intervention que sont Robion, Maubec, Oppède et Ménerbes.
- Impacter le moins possible les espaces agricoles et naturels.

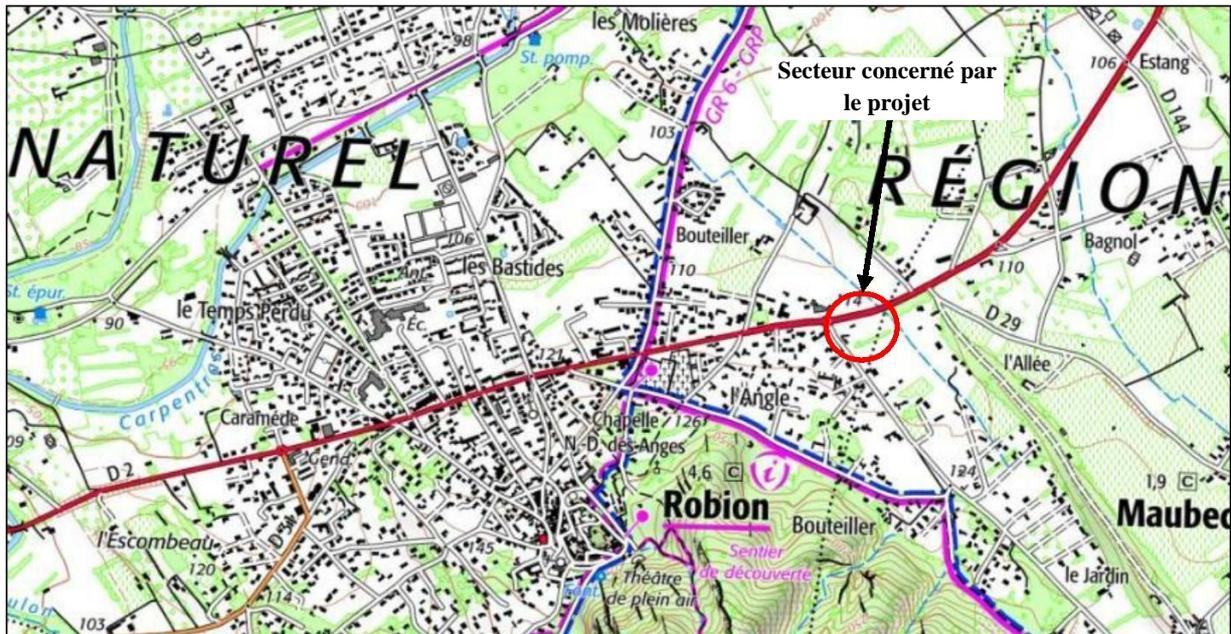
Au regard de ces éléments, la solution retenue s'est portée sur un terrain situé à l'est du village de Robion, en continuité du tissu urbain, à proximité immédiate de la RD2.

Cette nouvelle caserne moderne et adaptée aux besoins des sapeurs-pompiers permettra de répondre à la couverture opérationnelle de son territoire regroupant les communes de Robion, Maubec, Oppède et Ménerbes.

SITUATION DU PROJET

Le site retenu pour accueillir le projet de CPI correspond à un terrain situé à l'est du village de Robion, en continuité du tissu urbain, à proximité immédiate de la RD2.

Localisation du secteur concerné par le projet



Localisation du terrain retenu



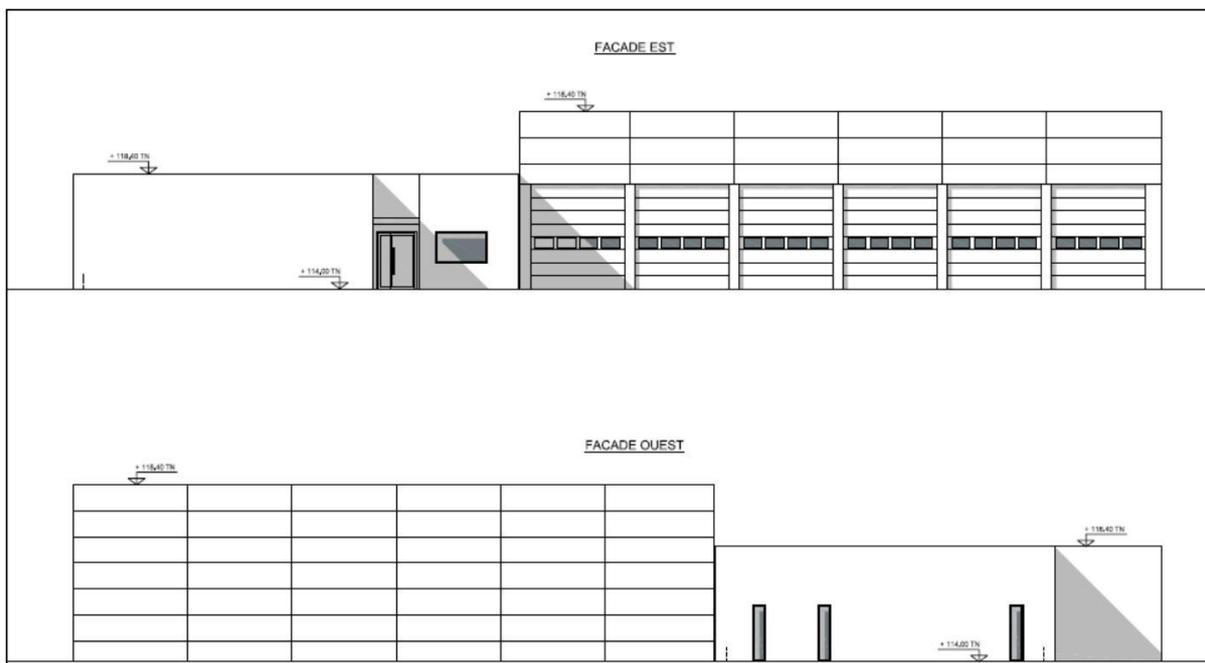
Comme nous pouvons le visualiser ci-dessus, le terrain concerné par la procédure est situé en continuité immédiate des espaces urbanisés de la commune, contiguë à la RD2. Il s'agit d'un espace non cultivé sur lequel se trouvent quelques arbres.

PLAN GENERAL DES TRAVAUX

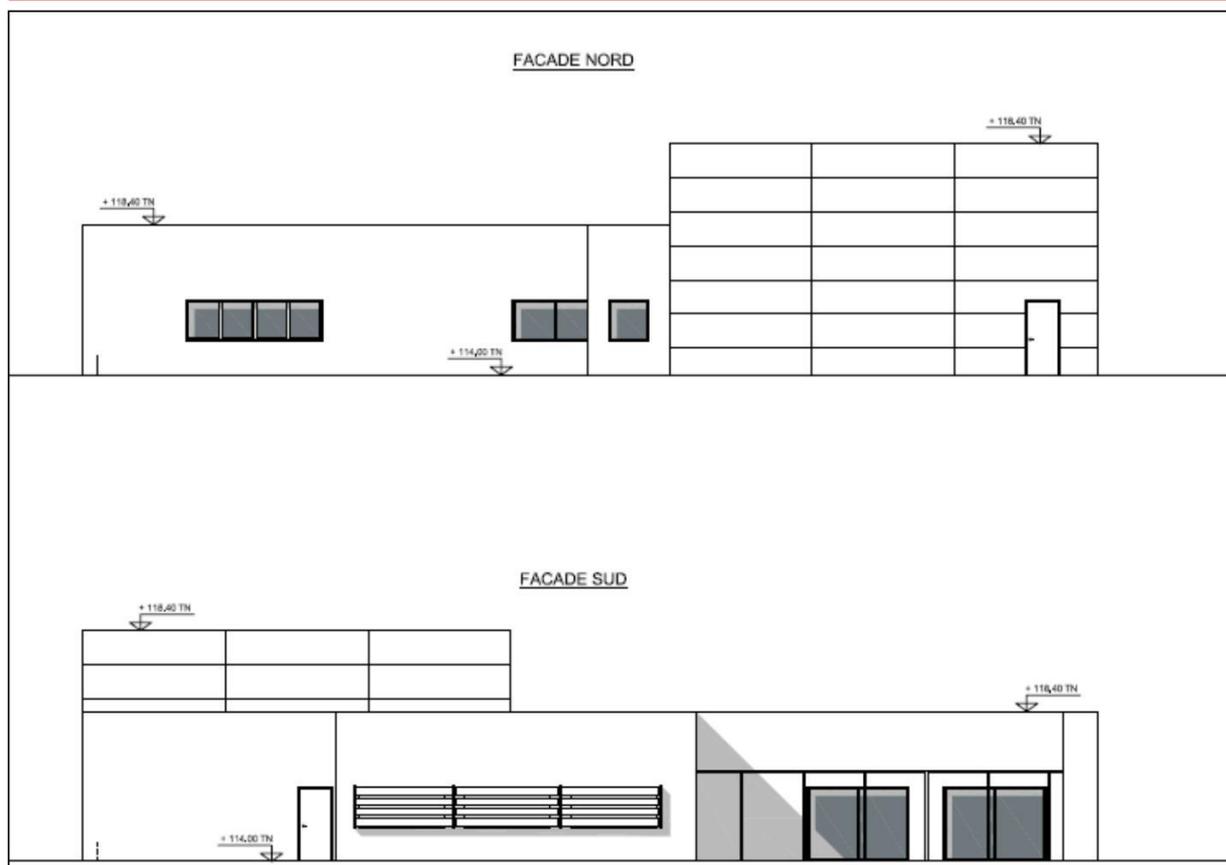
Plan général des travaux



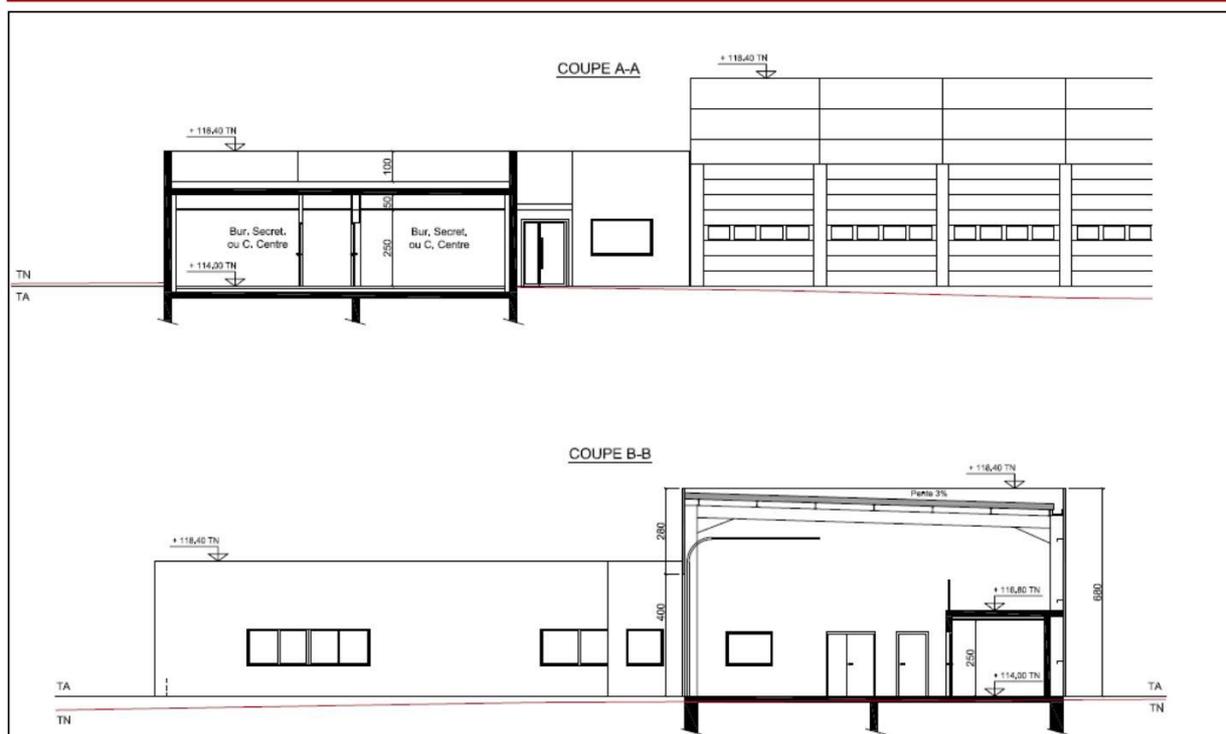
Facade Est et Ouest du futur CPI



Facade Nord et Sud du futur CPI



Plan de coupe du futur CPI



CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES OUVRAGES

Ce projet de centre de première intervention (CPI) pour les sapeurs-pompiers consiste à la construction d'un bâtiment d'environ 500 m² de surface utile, conforme au Programme type adopté lors de séance du CASDIS du 29 juin 2009, et répartie comme suit :

- 125 m² environ de locaux de Vie : Commandement-Administration
- 210 m² environ de Remises
- 150 m² environ de Vestiaires-Magasins-Local Départ
- Effectif 35 SPV (répartis 25 hommes et 10 femmes)
- Affectation de 5 véhicules : 2ccf-1 VIR- 1 VSav-1 VITT + 1 emplacement libre.

L'accès principal est prévu sur la RD2 au nord du site du projet. Cependant, dans le cas où celui-ci serait impraticable, il a été prévu un accès secondaire sur le chemin du Carraire depuis la partie sud-ouest du site du projet.